



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2004
Français
Original: russe

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 73 p) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet : mise en œuvre
de la Convention sur l'interdiction de l'emploi,
du stockage, de la production et du transfert
des mines antipersonnel et sur leur destruction

Lettre datée du 19 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République du Tadjikistan a organisé à Douchanbé les 15 et 16 avril 2004, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre international de déminage humanitaire de Genève, une conférence sur le thème « Réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa en Asie centrale ».

La Conférence s'est déroulée en conformité avec le Programme d'action du Président adopté lors de la cinquième Réunion des États parties à la Convention en septembre 2003.

Ont participé à la Conférence des délégations des pays d'Asie centrale, de la Chine et de l'Afghanistan, de pays donateurs, d'organisations internationales ainsi que de missions diplomatiques d'organisations internationales ou étrangères accréditées au Tadjikistan.

S. M. la Reine Nour de Jordanie a participé aux travaux de la Conférence et a prononcé une allocution.

Je vous serais vivement reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la Déclaration des coprésidents de la Conférence de Douchanbé sur les mines terrestres qui y est jointe en tant que document de l'Assemblée générale des Nations Unies au titre du point 73 p) de l'ordre du jour de



la cinquante-huitième session, intitulé « Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Rashid **Alimov**

**Annexe à la lettre du 19 avril 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa
en Asie centrale**

**Conférence de Douchanbé sur les mines terrestres,
15 et 16 avril 2004**

Déclaration des coprésidents

La Conférence intitulée « Progrès dans la réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa en Asie centrale », réunie par S. E. M. Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan, s'est tenue à Douchanbé les 15 et 16 avril 2004. Elle était organisée par le Ministère des affaires étrangères de la République du Tadjikistan et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec le concours du Centre international de déminage humanitaire de Genève. La Conférence s'est déroulée en conformité avec le Programme d'action du Président, adopté lors de la cinquième Réunion des États parties en septembre 2003. Dans ce document, le Président de la Réunion, S. E. M. Sarakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères, a déclaré que pour mettre en oeuvre la Convention, chaque région se colletait avec des difficultés spécifiques et utilisait ses propres possibilités, de sorte qu'il fallait lancer des initiatives et prendre des mesures d'ordre régional pour bien faire comprendre que la solution du problème des mines antipersonnel était un processus de longue haleine, qui déboucherait sur la première conférence d'examen de la Convention.

Des déclarations liminaires ont été faites par S. E. M. Saidamer Zuhurov, Vice-Premier Ministre tadjik pour la sécurité, S. E. M. Sorayoutht Prompoj, représentant le Président de la cinquième Réunion, S. E. Mme Heidemaria Guerer, ambassadeur d'Autriche au Tadjikistan, S. E. M. Christian Faessler, membre du Conseil du Centre international de déminage humanitaire de Genève, S. E. M. Yves Bargain, chef du Centre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Douchanbé, M. Daniel Thurer, membre du Comité du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et M. William Paton, Coordonnateur résident des Nations Unies. Les orateurs ont souligné l'importance de la Conférence de Douchanbé dans la promotion du dialogue entre tous les États d'Asie centrale pour résoudre les problèmes liés à l'utilisation des mines antipersonnel dans la région.

Après un exposé général sur la Convention fait par le représentant du Centre international de Genève, M. Kerry Brinkert, Directeur de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, la Conférence a entendu des rapports détaillés sur les efforts faits par la République du Tadjikistan pour éliminer les stocks de mines antipersonnel, assurer le déminage et adopter des mesures législatives et autres visant à empêcher et supprimer les actes interdits. Il a été souligné en particulier que le Tadjikistan avait mené à bien, le 31 mars 2004, son programme de destruction des stocks de mines et avait bien avancé dans ses préparatifs de déminage. Les coprésidents ont constaté avec satisfaction que le pays s'efforçait de s'acquitter des obligations que lui imposait la Convention.

Le CICR a exposé dans leurs grandes lignes les effets des mines antipersonnel sur l'individu; après lui, le représentant de l'Afghanistan a informé les participants des mesures que prenait son pays pour mettre en oeuvre la Convention. Les coprésidents ont félicité le représentant de l'Afghanistan de la détermination que mettait son pays (qui comptait le plus grand nombre de mines) à appliquer la Convention et ont noté que la décision prise et annoncée antérieurement par le Turkménistan de réduire considérablement la quantité de ses mines antipersonnel, sous-entendait qu'il conserverait un petit nombre de mines à des fins de formation conformément à l'article 3 de la Convention.

Les représentants de l'OSCE, du PNUD, du Centre international de déminage humanitaire de Genève, de l'OTAN et du CICR et la Fondation suisse de déminage ont évoqué l'aide que leurs organisations fournissaient ou offraient aux États d'Asie centrale pour les aider à résoudre les problèmes posés par les mines antipersonnel. Les coprésidents ont constaté que les efforts de ces organisations et les moyens fournis par les donateurs indiquaient clairement que la communauté internationale avait l'intention d'oeuvrer en partenariat pour réaliser les objectifs humanitaires de la Convention.

Après avoir signalé que plus de 140 États, dont quelques États dotés d'un gros potentiel militaire et d'autres États qui connaissaient de graves problèmes de sécurité, étaient devenus parties à la Convention, le lieutenant-colonel (retraité) John MacBride du Canada a souligné que les États pouvaient pleinement assurer leur sécurité sans recourir à des mines antipersonnel. Après son exposé, des représentants de pays non parties à la Convention ont pris la parole pour exposer leurs vues sur cet instrument.

L'Ambassadeur d'Autriche, Mme Heidemaria Guerer, prenant la parole au nom du Président désigné du Sommet de Nairobi, l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, a insisté sur l'importance de la Conférence de Douchanbé qui était pour les pays d'Asie centrale un moyen informel de se préparer à la première conférence d'examen de la Convention – le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines. Les États parties avaient la ferme intention de participer au Sommet de Nairobi sur lequel ils fondaient de grands espoirs. La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres a précisé ce qu'elle attendait du Sommet, en exprimant l'espoir que d'ici sa réunion, 150 États auraient adhéré à la Convention, que les forces armées non étatiques respecteraient les normes fixées par la Convention, qu'on se serait entendu sur l'interprétation des divers articles de la Convention et qu'on aurait sérieusement progressé pour ce qui était de l'élimination des stocks, de l'aide aux victimes et du déminage.

Résumant les résultats auxquels avait abouti la Conférence, les coprésidents se sont déclarés convaincus qu'elle constituait un pas important dans la voie d'une entente entre les pays de la région, ont souligné la volonté des États d'Asie centrale parties à la Convention de mettre en oeuvre cet instrument, se sont félicités de la détermination des États d'autres régions à engager le dialogue pour faire face aux menaces que les mines antipersonnel faisaient peser sur la paix et la sécurité, ont invité les États à prendre des mesures pour accepter la Convention et ont lancé un nouvel appel aux États et organisations intéressées pour qu'ils participent au plus haut niveau au Sommet de Nairobi pour un monde sans mines.

La Conférence de Douchanbé s'est terminée par une allocution de S. M. la Reine Nour de Jordanie.

Le Ministre adjoint des affaires étrangères
(*Signé*) Salohiddin **Nasriddinov**

Le Coordonnateur résident des Nations Unies
(*Signé*) William **Paton**
